



CCNT 66
CNPN du 2 octobre 2019

NEXEM déclare la guerre aux salariés !

En défense du maintien et de l'amélioration de la CCNT 66, les organisations FO, CGT et SUD ont demandé que soient respectés les champs spécifiques de la CCNT 66 et des CHRS.

NEXEM a répondu sans scrupule que les ordres du jour ont été arrêtés paritairement.

Les organisations FO, CGT et SUD expriment leur plus total désaccord. Le sujet du rapprochement des branches a été imposé par NEXEM aux organisations syndicales. FO, CGT et SUD l'affirment : NEXEM impose son ordre du jour et n'écoute absolument pas les représentants CGT, FO et SUD. NEXEM modifie unilatéralement les règles de la négociation au mépris du dialogue social, au mépris des salariés, au mépris des assureurs.

Les organisations FO, CGT et SUD, majoritaires, dénoncent les méthodes imposées par NEXEM.

Concernant la négociation relative à la complémentaire santé, NEXEM menace qu'« *À défaut d'accord interbranche sur le sujet, la mutualisation envisagée ne pourra voir le jour.* » NEXEM est prêt à liquider les régimes mutualisés de complémentaire santé, et bafoue totalement les règles les plus élémentaires du paritarisme. NEXEM veut tordre le bras des organisations syndicales majoritaires quitte à s'asseoir sur le cadre juridique pour arriver à ses fins.

Les propos de NEXEM sont mensongers. Les CNPN 66 et CHRS ne se sont jamais tenues dans le but de mutualiser les régimes de complémentaire santé.

Les organisations CGT, FO et SUD ont toujours demandé que les CNPN se tiennent distinctement. NEXEM n'en tient pas compte.

En conséquence, les organisations CGT, FO et SUD :

- quittent la séance,
- annoncent qu'elles feront valoir leur droit d'opposition si NEXEM persiste à vouloir regrouper les champs dans l'unique volonté de baisser les droits des salariés de la CCNT 66
- et exigent que la réunion de la CNPTP 66 du 17 octobre soit inter-changée avec la réunion de la CNPN 66 du 31 octobre.

Le 17 octobre, un accord CNPN 66 « complémentaire santé » sera le seul point à l'ordre du jour.